Patrimoine de Noël Mamère : la Haute Autorité pour la Transparence saisit la justice

20/12/2017 à 20h27

La déclaration de patrimoine de fin de mandat de l'ex-député écologiste de Gironde, Noël Mamère, est pointée du doigt par la Haute autorité qui estime qu'il existe un «*doute sérieux quant à l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité*» de cette déclaration établie fin 2016.

Dans un communiqué, la HATVP indique avoir «*jugé nécessaire de porter ces faits, susceptibles de constituer des infractions pénales, à la connaissance du procureur de la République de Paris et lui a transmis l'ensemble du dossier*».

Elle estime, «*après instruction du dossier et recueil de ses observations*», qu'il y a «*un doute sérieux quant à l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité de cette déclaration*» de fin de mandat établie fin 2016 «*du fait de l'omission d'une partie substantielle du patrimoine*». **De source proche du dossier, les omissions concernent des assurances vie, pour des montants importants.**